Ville de Zuydcoote

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL

□ □ □

Procès-Verbal

4 avril 2025

I- Informations diverses

Madame le Maire : « Bonsoir à tous, Je vous remercie de votre présence à ce conseil municipal qui, comme il en est de coutume en cette période, va traiter essentiellement du budget puisque sont soumises à l'ordre du jour les délibérations portant sur le compte administratif, le compte de gestion, l'affectation des résultats et le budget primitif.

Toutefois, avant de débuter par la désignation du secrétaire de séance, je souhaite faire un point d'informations diverses.

Tout d'abord, après un an dans nos services, nous avons appris récemment que Michaël LILLIO souhaitait quitter nos effectifs. En effet, Michaël souffrant de très sévères allergies depuis plusieurs années, il a souhaité solliciter une mutation en Haute-Savoie.
Je tiens à le remercier tout particulièrement car, par ses compétences, il nous a permis de remettre à jour en termes de sécurité la Salle Robert Merle et aussi assurer un entretien complet de l'ensemble de nos bâtiments.
Son départ sera donc suivi par un recrutement que nous avons déjà lancé.

Il est également important pour moi de saluer Alice, qui elle aussi quittera nos effectifs dans quelques mois après 3 ans et demi de service.
Elle a l'occasion de se rapprocher de son compagnon dans le valenciennois.
Je tiens à la remercier également pour son implication au quotidien.
Une phase de recrutement s'ouvre également pour la remplacer et débutera par une épreuve écrite qui aura lieu le samedi 19 avril prochain à la salle Lamstaes où 35 candidats plancherons sur une épreuve concoctée par Vincent.

Du reste, nous avons été interpelés dans la nuit par le déclenchement de l'alarme d'Aldi qui a sonné entre 2h et 6h. Ce déclenchement fait suite à un capteur défectueux qui a été remplacé ce jour. Nous avons d'ailleurs reçu ce matin les excuses officielles d'Aldi pour ce désagrément.
J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler l'inauguration d'Aldi le 8 avril prochain à 18h qui précédera son ouverture officielle le 9 avril.

Enfin, parce que le lotissement ce n'est pas que Aldi, je voulais vous informer que les ceux-tiers des parcelles du lotissement sont soit réservées, soit vendues. D'ailleurs les premiers habitants ont officiellement emménagé il y a quelques jours.
Le projet de gendarmerie avance bien également puisque le bailleur en charge de la construction a rencontré la communauté urbaine propriétaire du terrain la semaine dernière pour accélérer sur les négociations foncières. »

Je laisse maintenant la parole à Johnny pour faire un point sur les travaux. »

Johnny DECOSTER : « Merci Madame le Maire.
Comme vous l'avez évoqué à l'instant, les compétences de Michaël nous ont permis d'avancer sur un certain nombre de points noirs dans plusieurs de nos bâtiments.
De fait, une importante campagne de mise en conformité électrique, gaz et incendie / secours a été menée dans la Salle Robert Merle et la salle Lamstaes.

A ce titre, les équipes ont assurés la rénovation complète des éclairages de la salle des sports par le remplacement des anciennes lampes à décharges datant des années 80 pars des luminaires LED.
Du reste, les équipes ont également assurés la rénovation et l'embellissement des toilettes de Robert Merle ainsi que la remise en fonctionnement des ventilations et de la VMC de la Salle Lamstaes.

Enfin, nous avons réceptionné la semaine dernière une nouvelle tondeuse autoportée électrique, commandée en fin d'année dernière, qui vient étoffer notre outillage électrique à disposition de nos équipes techniques.
Celle-ci a déjà été mise à contribution en assurant déjà 2 tontes sur l'ensemble de la commune.

Pour terminer, je tiens à vous préciser qu'avec le versement de la dernière tranche de subvention britannique, la commune a finalisé l'opération de modernisation et d'extension de son dispositif de vidéoprotection dans le cadre des Fonds Sandhurst. »

Madame le Maire : « Merci Johnny.
Je vous propose de laisser maintenant la parole à Pascale pour quelle nous fasse un point concernant les évènements. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.
Les prochains mois seront encore une fois très riches en évènements à Zuydcoote.
Cela commence dès ce week-end, et plus précisément dimanche, avec la traditionnelle brocante de l'APEEZ.
Les Judcoot'lussen prendront possession des lieux la semaine prochaine afin de préparer le bal de carnaval qui se déroulera le vendredi 11 avril, tandis que l'association fêtera son 40ème anniversaire le dernier week-end d'avril.
Début Mai, ce sont les élèves de l'Epid Vauban qui organiseront un Loto solidaire, ils seront suivis par la Rando Rottary le week-end des 10 et 11 mai et le mois de mai se terminera avec 2 évènements :

- Les boucles zuydcootoises organisées par Cap sur la Forme,
- Le 85ème anniversaire de l'Opération Dynamo organisé par la Commune.

Je souhaite terminer mon intervention par vous parler un peu de Zuydcoote Animations.
Vous n'êtes probablement pas sans savoir qu'il y a eu de gros bouleversements dans les membres du bureau de l'association en ce début d'année. En effet, il nous est apparu qu'il y avait d'importants dysfonctionnements dans la gestion de l'association qui ont obligé la commune à la reprendre en mains.
De fait, l'association Zuydcoote Animations est exclusivement financée par de l'argent public issu de la commune ou destiné à l'animation de la commune. A ce titre, et après plusieurs années de concertation infructueuse, il était de notre responsabilité d'agir et de mettre fins à ces errements.

Aussi, nous avons assuré l'organisation du repas d'avant-bande qui fut une franche réussite et nous espérons que cela se poursuivra cet été avec « Week-end en scène » et « Zuydcoote à l'ancienne ».

Toutefois, afin de pouvoir mobiliser le plus grand nombre sur ces manifestations, nous organisons une réunion le 17 avril afin d'échanger sur les perspectives de développement de l'association. Vous êtes bien évidemment tous conviés. »

Madame le Maire : « Merci Pascale.
Je laisse maintenant la parole à Bruno PRUVOST pour nous faire un point sur les sujets en lien avec sa délégation. »

Bruno PRUVOST : « Merci Madame le Maire.

Comme vous l'a précisé Johnny en début de séance, nous avons engagé depuis plusieurs mois une rénovation des éclairages de nos bâtiments. Cela a débuté par le remplacement des vieilles lampes à décharges de la Salle de Sport par des dispositifs LED et s'est poursuivi en Mairie et dans la cour de l'école.
Cette initiative a été permis par la réponse un appel à projet d'économies d'énergie qui nous a permis de bénéficier de près de 70 000€ d'éclairages gratuits. En effet, aux éclairages pour nos bâtiments viennent s'ajouter 240 têtes de candélabres qui vont nous permettre de remplacer l'éclairage public de la partie Nord des rues de Valenciennes et d'Avesnes, de la place de la Gare jusqu'à devant la Mairie mais également du quartier des crevettes et de l'ensemble de la Rue de la Résistance.

En ce qui concerne plus précisément le cadre de vie, vous avez certainement noté que les vivaces plantées en fin d'année dernière commencent à sortir sur une grande partie de nos parterres tandis que le fleurissement en plantes annuels des bacs interviendra avant fin-mai.

Du reste, les équipes procéderont au remplacement de plus de la moitié des tables de pique-nique du petit bois afin le week-end de pâques. »

Madame le Maire : « Merci Bruno.
En l'absence de Béatrice, je vais laisser Mary vous présenter les actualités en lien avec le CCAS. »

Mary LECOINTRE : « Merci Madame le Maire.
Tout d'abord, je tenais à vous préciser que le prochain conseil d'administration se déroulera le jeudi 11 avril prochain à 18h en Mairie.
A ce titre, et suite à la démission de Monsieur Raymond CAPELLE de son poste de conseiller d'administration du CCAS, Madame le Maire va procéder à la nomination de Monsieur Gérard CORDIER en qualité de nouveau conseiller d'administration du CCAS.

Enfin, il apparaît pertinent de vous communiquer, en toute transparence, le fait que le CCAS a réalisé 20 394,12€ de dépenses de fonctionnement et 21 894,33€ de recettes de fonctionnement.
Aucune dépense ou recette d'investissement n'a été engagée. »

Madame le Maire : «°Même s'il va beaucoup parler aujourd'hui, je laisse la parole à Bruno DIMPRE pour vous en dire un peu plus sur le financement du projet d'équipement communal en prévision des 2 délibérations de demande de subvention. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.
Concrètement, l'objectif est de vous présenter l'intégralité des études financières menées sur le projet d'équipement communal.

Ainsi, nous pouvons déjà vous préciser que le projet global, c'est-à-dire Ecole, Cantine, Cour de récréation, Mairie et Parvis devrait nous coûter environ 6,3 millions d'Euros TTC.

Ce projet est financé par :

- 3 Millions d'Euros de subventions dont 2,1 millions d'Euros nous ont déjà annoncés,
- 1 Million d'Euros de TVA qui nous sera remboursée,
- 2,3 millions d'Euros d'autofinancement.

Je pense maintenant intéressant de passer la main à Vincent pour vous préciser comment va se décomposer l'autofinancement des 2,3 millions d'Euros par la commune. »

Présentation par Vincent RAMET, Secrétaire Général de Mairie

Madame le Maire : « °Merci à tous les 2 pour votre travail et pour cette présentation.
Je propose maintenant de désigner Johnny DECOSTER, secrétaire de séance. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Appel de Monsieur Johnny DECOSTER

Madame le Maire : « L'appel étant terminé et le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer la séance ».

II- Délibérations

*1. **Approbation du procès - verbal de la séance du 7 février 2024***

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

2. **Finances – Approbation du Compte de Gestion**

Madame le Maire : « Les opérations relatives à l'exécution du budget relèvent exclusivement des ordonnateurs et des comptables publics. Les fonctions d'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles. L'ordonnateur prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses. Le compte de gestion, élaboré par le comptable, doit être conforme au compte administratif de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Je vous confirme que les chiffres et les résultats du compte de gestion 2024 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2024 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Ce compte de gestion n'appelle ni observation et ni réserve sur la tenue des comptes. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire : « Avant de laisser Bruno DIMPRE vous présenter les 2 prochaines délibérations, je tiens à souligner l'immense travail réalisé par ses soins et par l'équipe qui a permis d'assurer cette année encore un résultat exceptionnel et toujours sans réduction de la qualité du service rendu à la population.
C'est ainsi que les résultats :

Excédent de fonctionnement cumulé : 839 521,58€,

Excédent d'investissement cumulé : 118 173,08€,
L'excédent global cumulé fin 2024 est donc de 957 694,66€.

De fait, le travail d'interrogation mené à chaque dépense, le fait que depuis 2022 chaque service bâtit un budget pour l'année, ou encore que l'on analyse la pertinence de chacune de nos dépenses, tout cela nous permet d'envisager relativement sereinement le projet d'équipement communal à venir.

Je vous rappelle que l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe selon lequel dans la séance où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit un Président de séance autre que le Maire. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Je vous propose d'élire Bruno DIMPRE, Président de la séance pour cette question. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

3. **Finances – Approbation du compte administratif**

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire. »

Présentation du compte administratif par Bruno DIMPRE

	Dépenses			Recettes		
		CA 2024				CA 2024
Fonctionnement	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	487 034,01 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	36 174,37 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL	557 858,16 €	70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 969,01 €
	014	ATTENUATION DE PRODUITS	114 452,97 €	73	IMPÔTS ET TAXES	1 273 880,66 €
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	133 832,07 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	119 938,97 €
	66	CHARGES FINANCIERES	- €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 633,48 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	76	RECETTES FINANCIERES	19,76 €
	68	DOTATIONS SEMI-BUDGETAIRES	213,66 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 600,00 €
	022	DÉPENSES IMPRÉVUES	- €			
	REELLES	**TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 293 390,87 €**	**REELLES**	**TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 537 216,25 €**
	023	Virement section d'investissement	- €			
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 680,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 080,00 €
	ORDRES	**TOTAL DES DEPENSES ORDRES**	**31 680,00 €**	**ORDRES**	**TOTAL DES RECETTES ORDRES**	**30 080,00 €**
	TOTAL	**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**	**1 325 070,87 €**	**TOTAL**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**1 567 296,25 €**
				002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	597 296,20 €

		CA 2024			CA 2024
Investissement	10	- €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	250 459,88 €
	13	- €	*10222*	*FCTVA*	*8 918,70 €*
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES - €	*1068*	*EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES*	*241 541,18 €*
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 29 640,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	58 960,00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES 258 975,33 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS 36 480,29 €	024	PRODUIT DES CESSIONS	
		TOTAL DES DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT 325 095,62 €	**REELLES**	**TOTAL DES RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT**	**309 419,88 €**
	REELLES	**DONT RESTES A REALISER N-1 63 264,00 €**	021	Virement section d'investissement	- €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections 30 080,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 680,00 €
	41	Opérations patrimoniales 14 040,00 €	41	Opérations patrimoniales	14 040,00 €
	ORDRES	**TOTAL DES RECETTES ORDRES 44 120,00 €**	**ORDRES**	**TOTAL DES RECETTES ORDRES**	**45 720,00 €**
	TOTAL	**TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT 369 215,62 €**	**TOTAL**	**TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT**	**355 139,88 €**
			001	001 - RESULTAT REPORTE N-1	132 248,82 €

Sortie de Madame le Maire pour le vote

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

4. **Finances – Affectation des résultats**

Madame le Maire : « Je voudrais à nouveau souligner les efforts réalisés au quotidien par les services pour rendre un service public de qualité en rationnalisant et économisant les moyens.
En effet, s'il est de notoriété que, comme toutes les communes de France, nous avons engagé une démarche de réduction de nos dépenses, je suis particulièrement heureuse que cela ne se fasse pas au détriment de nos habitants. En effet, comme l'ont rappelé Johnny et Bruno en début de séance nous poursuivons nos investissements dans nos bâtiments en mobilisant des trésors d'ingéniosité par exemple pour que la rénovation de nos éclairages soit gratuite et dans le matériel pour l'entretien des espaces verts de la commune.
Je laisse le soin à Bruno de vous exposer la présente délibération d'affectation des résultats. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.
En effet, avant de les reprendre dans le budget de la commune, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

Je vous propose donc d'approuver l'affectation suivante :

- Affectation de l'excédent d'investissement au compte R001 (recette d'investissement) : 118 173,08€ ;
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R002 (recette de fonctionnement) : 722 354,66€.
- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en vue de la constitution de réserves à la section d'investissement : 117 166,92€.

Ce dernier montant servira à financer les premiers travaux engagés d'ici à la fin d'année. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

5. **Finances – Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire : « Avant de de vous présenter cette délibération, je me permets de vous rappeler qu'à ce jour, les taux d'imposition de nos concitoyens n'ont pas évolué depuis 14 ans. C'est une volonté de notre part de na pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens car la hausse des bases fiscales, cette année encore, entrainera mathématiquement une hausse des impôts des Zuydcootois de plus de 1% alors même que nous vous proposons de ne pas en augmenter les taux.
Ainsi, le conseil municipal n'a pas augmenté les taux d'impôts fonciers depuis 2010 et ce malgré le fait que dans la majorité des collectivités ces taux servent de variables d'ajustement aux baisses progressives et certaines des dotations de l'Etat.

A cet effet, nous nous inscrivons dans une philosophie de maintien voir de réduction de nos dépenses de fonctionnement dans l'objectif de ne pas avoir recours à l'augmentation de nos recettes fiscales en vue de financer nos dépenses.
De ce fait, et pour la 15ème année consécutive, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition de taxe foncière de la commune à :

- 38,89% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 90,69% pour le foncier non-bâti,
- 21,81% pour la Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Vanessa Finance : "Je voulais revenir sur le Pacte fiscal qui a été approuvé par le conseil municipal dans lequel il est précisé qu'il faudrait augmenter les impôts de la commune pour arriver dans le tunnel de fiscalité permettant d'harmoniser les taux sur la CUD. Pourquoi cela a été approuvé par le conseil si on ne l'applique pas ?"
Madame le Maire : "Le pacte fiscale et financier a été travaillé sur plusieurs points et celui qui était le plus prégnant sur ce mandat, c'est l'écrêtement de fiscalité que nous avons évoqué tout à l'heure. Si le pacte a été voté en début de mandat, cette histoire de tunnel de fiscalité a fait l'objet de nombreux échanges et ne fait pas l'unanimité. Ainsi, ce sujet a été renvoyé au prochain mandat.
Cependant, mon sentiment est clair, il est important qu'au- delà des taux, nous puissions retravailler le sujet des bases dont les caractéristiques sont figées depuis plusieurs dizaines d'années."

Vanessa Finance : "Je souhaitais également revenir sur le fait que, s'il est vrai que les taux ne sont pas augmentés à Zuydcoote, nous augmentons régulièrement le prix des services comme la cantine, ou le périscolaire une année sur deux."
Madame le Maire : "C'est vrai mais l'augmentation est mesurée. Nous avons fait le choix, débattu en conseil, d'augmenter les services alternativement une année sur deux afin d'éviter de reproduire ce qui a eu lieu en début de mandat où après de nombreuses années sans augmentation, la situation n'était plus tenable financièrement pour la commune et nous avons dû opérer un gros rattrapage des prix. A ce titre, nous augmentons sur la base de l'inflation.
Si on prend l'exemple de la cantine, le volume de recettes liées à la participation des parents ne sert qu'à couvrir le coût des repas facturés par l'hôpital, l'ensemble des dépenses liées au personnel de Mairie ou de Proxiservice ou les frais du bâtiment ne sont pas facturés aux parents.
Du reste, ces dépenses ne concernent pas l'intégralité des habitants, cela ne concerne que les utilisateurs du service qu'ils soient Zuydcootois ou extérieurs."

Adopté à l'unanimité

6. **Finances – Approbation du Budget Primitif 2023**

Madame le Maire : « Avant de laisser la parole à Bruno, je tenais à préciser que ce budget est le fruit d'une analyse la plus fine possible de nos dépenses, que ce soit des charges générales ou de la masse salariale, principaux postes de dépenses d'une collectivité. C'est un travail minutieux qui est réalisé et nous permet de culminer à 97% de réalisation des dépenses de fonctionnement prévues et 105% de réalisation des recettes de fonctionnement programmées pour l'année 2024. Ces chiffres sont le témoignage de la précision avec laquelle nous bâtissons notre budget communal et est la démonstration de notre bonne gestion financière.

Je vous propose de laisser Bruno DIMPRE vous présenter les principaux montants composants le projet de budget qui vous est soumis ce jour. »

Bruno DIMPRE : « Merci Madame le Maire.
Pour résumer rapidement avant d'entrée plus en détails, le budget de la commune fait état de :

- **2 365 918,68€ de dépenses soit :**
- 1 324 907,28€ en fonctionnement,
- 1 032 010€ en investissement.

- **2 358 705,92€ de recettes soit :**
- 1 444 869€ en fonctionnement,
- 913 836,92€ en investissement.

A ces recettes s'ajoutent les 840 527,74€ de fonds de roulement que nous avons affectés en 001 et 002 lors d'une précédente délibération.

Pour rappel :

- Les dépenses de fonctionnement sont toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année *(charges d'entretien, paiement des intérêts des emprunts, rémunération des agents de la commune…),*
- Tandis que les dépenses d'investissement sont les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune devient par exemple propriétaire de nouveaux biens durables (PC, vélos, tentes, bancs publics…) pouvant être réutilisés longtemps ou construits de nouveaux bâtiments ».

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
		BP 2025			**BP 2025**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	549 277,90 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL	559 250,00 €	70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	59 470,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	80 000,00 €	73	IMPÔTS ET TAXES	1 256 584,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	136 126,78 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	106 300,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	76	RECETTES FINANCIERES	15,00 €
68	DOTATIONS SEMI-BUDGETAIRES	253,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	- €			
REELLES	**TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	1 324 907,68 €	**REELLES**	**TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**1 444 869,00 €**
023	Virement section d'investissement	- €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
ORDRES	**TOTAL DES DEPENSES ORDRES**	- €	**ORDRES**	**TOTAL DES RECETTES ORDRES**	**- €**
TOTAL	**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**	1 324 907,68 €	**TOTAL**	**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**1 444 869,00 €**
			002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	722 354,66 €

Investissement

Dépenses			Recettes		
		BP 2025			**BP 2025**
10		- €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	166 166,92 €
13		- €	*10222*	*FCTVA*	*49 000,00 €*
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	*1068*	*EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES*	*117 166,92 €*
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 760,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES	747 670,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 250,00 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	975 000,00 €	024	PRODUIT DES CESSIONS	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT	**1 032 010,00 €**	**REELLES**	**TOTAL DES RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT**	**913 836,92 €**
REELLES	**DONT RESTES A REALISER N-1**	**25 102,54 €**	021	Virement section d'investissement	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
41	Opérations patrimoniales		41	Opérations patrimoniales	
ORDRES	**TOTAL DES RECETTES ORDRES**		**ORDRES**	**TOTAL DES RECETTES ORDRES**	**- €**
TOTAL	**TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT**	**1 032 010,00 €**	**TOTAL**	**TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT**	**913 836,92 €**
			001	001 - RESULTAT REPORTE N-1	118 173,08 €

Présentation des éléments par Bruno DIMPRE

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire : « Les 2 délibérations à venir ne sont que la suite logique de la présentation qui vous a été faite en début de conseil municipal concernant l'équipement communal et son financement. Vous constaterez que nous sommes déjà assurés de 2,1 millions d'Euros de subvention auxquelles devraient s'ajouter des subventions de l'Etat, de la Région et de la CAF.
Je laisse donc Bruno vous présenter les 2 prochaines délibérations ».

7. Finances – Equipement Communal – Demande de fonds de concours à la communauté Urbaine de Dunkerque

Bruno DIMPRE « Cette délibération n'a vocation qu'à entériner l'accord de la Communauté Urbaine de Dunkerque de financer notre projet à hauteur de 1,2 million d'Euros.
De fait, en vue du passage du fonds de concours en conseil communautaire et du versement d'une avance de 500 000€ cette année, il convient que vous puissiez approuver cette délibération. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

8. Finances – Equipement Communal – Demande d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Bruno DIMPRE « Cette délibération est légèrement différente. En effet, il est ici question de ne financer que la seule école sur la base d'une subvention ADVB, ce qui explique cette variation.
En vue de permettre la sollicitation officielle d'un financement à hauteur de 300 000€ du Département, il conviendrait d'approuver la présente délibération. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

9. Vie associative – Octroi de subventions aux associations

Madame le Maire : « Pour rappel, l'année 2023 a été l'occasion d'une refonte de notre dossier de demande de subvention. Cela a été très intéressant car, ce nouveau dossier nous a, par exemple, permis de constater que les associations sollicitant des subventions à Zuydcoote disposaient d'une épargne cumulée supérieure à plusieurs centaines de milliers d'Euros ou encore que des associations ne sollicitaient l'octroi de subventions qu'à Zuydcoote alors que le nombre de membres Zuydcootois ne représente que 25 ou 30% de l'ensemble des membres.

Je tiens également à souligner que depuis l'année dernière, nous transmettons à l'appui des dossiers de demandes de subventions la liste exhaustive de l'ensemble des avantages en nature dont bénéficient nos associations et notamment en termes de prêts gracieux des salles municipales.

Par ailleurs, nous nous sommes montrés attentifs à ce que les montants de subventions proposés à votre avis ce soir soient en cohérence avec l'implication des associations sur le territoire, ou encore l'épargne de ces associations, il ne conviendrait pas que les subventions versées par la commune ne servent à grossir l'épargne de nos associations. Du reste, ces propositions de subventions sont en cohérence avec le nombre de membres Zuydcootois, et enfin la manière dont ces associations font rayonner Zuydcoote.

Je vous propose de laisser Pascale DESFRENNES vous présenter cette délibération. »

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.
Comme cela a été précisé, notre nouveau dossier de subvention nous a, à la fois, permis de constater que certaines associations augmentaient chaque année leur épargne, celle-ci pouvant parfois atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros, mais également de constater que d'autres ont un déficit chronique depuis plusieurs années.
Ainsi, les informations fournies par les associations nous ont permis de nous réinterroger sur le financement de celles-ci.

En attendant, je vous propose de fixer les montants des subventions aux associations comme suit :

- CPIE – Flandre Maritime – 1 000€ *(soit 150€ de subvention de fonctionnement de plus que l'année dernière)*,
- Cap sur la forme : 1 200€ *(soit 150€ de subvention de fonctionnement de moins que l'année dernière – Considérant l'anniversaire de l'association 2024)*,
- Click and Tick : 100€ *(soit 50€ de subvention de fonctionnement de moins que l'année dernière – Considérant le fonds de roulement de l'association)*,

- La bourriche Zuydcootoise : 500€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière)*,
- Le courtil des simples : 800€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière à laquelle s'ajoute 400€ pour le financement du festival d'archéologie cette année)*,
- Les Zébrillons du jeu : 200€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière)*,
- UNC : 150€ *(soit la même subvention de fonctionnement que l'année dernière)*,
- USEP Dunkerque : 150€ *(1ère demande depuis 2018)*.

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Abstention de :

- **B. PRUVOST : UNC,**
- **V. FINANCE : le courtil et les Zébrillons.**

Madame le Maire : « Avant de laisser le soin à Pascale de présenter la prochaine délibération, il m'apparaît important de vous rappeler que la commune consacre d'immense partie de son budget à la jeunesse. De fait, que ce soit dans le cadre des séjours ados, du financement du BAFA, du financement de l'école, du périscolaire et du centre aéré, de la cantine ou du séjour de fin d'année, la commune ne consacre pas moins de 400 000€ de son budget à cette thématique.
Je vous renvoie d'ailleurs vers la présentation faite lors des vœux et dans la gazette de mars pour comprendre à quoi les dépenses de la commune sont consacrées. »

10. Jeunesse – Fixation de la participation communale aux séjours ados

Pascale DESFRENNES : « Merci Madame le Maire.
Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité s'engage en permettant aux Zuydcootois et Zuydcootoises de partir en voyage durant les vacances scolaires d'été.
Ces voyages organisés par l'ADAV, centre organisateur de colonies de vacances situé à Bergues, et par la base de plein air et de nature située à Morbecque sont financés à 75% par la commune accompagnée par la caisse d'allocation familiale, ce qui laisse un reste à charge d'environ 25% aux familles. Cette prestation représente tout de même un coût annuel pour la commune d'approximativement 20 000€ l'année dernière.
Depuis l'année dernière, considérant l'enthousiasme des séjours précédents, et afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette opportunité, nous avons travaillé sur un règlement des « séjours ados » qui a été largement communiqué dans nos outils de communication et dont l'objectif est de favoriser les enfants n'ayant pu bénéficier des séjours par le passé.

A la lumière de ces information, je vous propose d'approuver la participation communale comme fixée dans le tableau repris dans la délibération, d'accepter le règlement des différents séjours en fonction du nombre d'inscrits, d'encaisser la participation des familles selon les tarifs fixés dans le tableau précité, d'autoriser le paiement en 3 fois et d'accepter, en cas de désistement, le remboursement du séjour aux familles sur présentation d'un certificat médical ou de tout autre document permettant de juger de l'impossibilité de participer au séjour. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

11. Affaires sociales – Octroi d'une subvention au CCAS

Madame le Maire : « Avant de passer la parole à Mary pour présenter cette délibération, en l'absence de Béatrice, je voudrais revenir sur l'action du CCAS.
Etablissement public autonome, le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social.
Ainsi le CCAS de Zuydcoote propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale et mène des actions en faveur des personnes âgées comme la distribution du colis de Noël ou l'organisation de repas annuels.
En outre, et bien plus concrètement, Béatrice et Mary accompagnent régulièrement des personnes en situation de précarité et l'intérêt de leur action est encore renforcé ces dernières années considérant l'inflation subie par les ménages.
Je laisse maintenant la parole à Mary. »

Mary LECOINTRE : « Merci Madame le Maire.
Je souhaite tout d'abord repréciser que le prochain conseil d'administration du CCAS se déroulera jeudi prochain avec un ordre du jour à vocation financière.
Ainsi, pour votre parfaite information, je suis en mesure de vous indiquer que les comptes 2024 du CCAS sont arrêtés sur la base d'un réalisé de 20 394,12€ de dépenses de fonctionnement et de 21 894,33€ de recettes de fonctionnement.
Ainsi, je vous propose de fixer le montant de la subvention annuelle accordée au CCAS à 20 000€. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

12. Relations intercommunales – Mise en place de l'attribution de compensation d'investissement

Madame le Maire : « Par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2024, le principe de la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement a été voté.
Le président de la CUD a donc sollicité l'ensemble des maires de l'intercommunalité en vue de l'adoption de cette mise en place par les conseils municipaux.
Dans un premier temps, cette attribution de compensation ne concernera que :

- Les transferts de compétence opérés à partir de 2025,
- Les services communs créés à partir de 2025.

Cette attribution de compensation d'investissement à vocation à assurer la neutralité des investissements engagés par la CUD par le transfert de nouvelles compétences comme par exemple « l'Eclairage public ».

Je vous propose donc de valider la mise en place de cette attribution de compensation d'investissement. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

13. Relations intercommunales – Transfert de la compétence « Eclairage Public »

Madame le Maire : « La Loi 3DS du 21 février 2022 a ouvert la possibilité d'un transfert de compétences pour les seules communes qui le souhaitent, notamment en vue de territorialiser l'action de l'intercommunalité dans son exercice. C'est sur cette base que, par délibération du 11 octobre 2024, la CUD souhaite investir cette compétence, auprès de l'ensemble des communes volontaires.
Dans ce cadre, la CUD sollicite le transfert des missions suivantes, à compter du 1 er janvier 2025 : investissement et maintenance des éclairages sur l'espace public. Ce transfert ne comprend pas les éclairages

de Noel, les plans lumières des bâtiments publics, et les éclairages intérieurs, qui restent du ressort de chaque commune.
Les modalités financières de ce transfert, dont les effets sur les attributions de compensation des communes, sont fixées dans le cadre de la commission locale d'attribution des charges transférées (CLECT).

Je laisse le soin à Johnny DECOSTER de présenter la prochaine délibération. »

Johnny DECOSTER : « L'éclairage public est depuis la crise énergétique de fin 2022 au cœur des préoccupations des collectivités territoriales, tant d'un point de vue financier (hausse des couts de l'énergie) qu'au regard des enjeux majeurs en matière de transition écologique (réalisation d'économies d'énergie, prise en compte des effets sur la biodiversité etc.) le tout en continuant d'assurer, de manière adaptée, la sécurisation des voies publiques.

Dans le cadre d'aménagements d'espaces publics d'agglomération, de convention de maitrise d'ouvrage déléguée ou encore via le service commun en ingénierie crée en 2022, la CUD intervient ponctuellement depuis plusieurs années dans le champ de l'éclairage public et a développé une expertise importante vis-à-vis des communes tant en matière d'investissement (choix des technologies, accompagnement des PPI des communes etc.) qu'en matière de fonctionnement (optimisation des contrats de maintenance etc.).

Or, notre commune n'entend pas transférer sa compétence en matière d'éclairage public puisque le récent appel à projet auquel nous avons répondu dans le cadre des certificats d'économie d'énergie nous a permis d'obtenir plus de 240 têtes de candélabres LED gratuitement. Elles seront donc installées par nos agents techniques et permettront de réduire encore sensiblement nos consommations énergétiques liées à l'éclairage public.

Dans ce cadre, conformément à l'article L5211-17-2 du CGCT, il est nécessaire d'acter que cette compétence, s'agissant de notre commune, ne sera pas transférée à la communauté urbaine de Dunkerque. »

Vote : qui est « contre », qui « s'abstient » ?

Adopté à l'unanimité

Madame le Maire : « L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas réceptionné de questions de l'opposition, je vous propose de lever la séance. »

Séance levée à 20h29